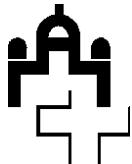


Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegli dals stadis




---

**22.314    é    Iv. ct. GE. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires**

---

Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 17 août 2023

---

Réunie le 17 août 2023, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a procédé à l'examen préalable de l'initiative visée en titre, déposée par le canton de Genève le 27 juin 2022.

L'initiative charge le Conseil fédéral d'adopter un train de mesures urgentes au profit de la production de denrées alimentaires et en particulier de renoncer à transformer 3,5 % de terres arables en surfaces de promotion de la biodiversité.

### **Proposition de la commission**

La commission propose, par 8 voix contre 2 et 1 abstention, de ne pas donner suite à l'initiative.

Une minorité (Hegglin Peter, Germann) propose quant à elle de donner suite à l'initiative.

Rapporteur : Schmid Martin

Pour la commission :  
Le président

Alex Kuprecht

#### Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



## 1 Texte et développement

### 1.1 Texte

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève  
vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;  
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;  
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,  
considérant :  
- la guerre en Ukraine ;  
- que ce pays produisait environ 12 % du blé mondial ;  
- la hausse des prix des matières premières, notamment de première nécessité ;  
- les risques de pénurie alimentaire mondiale ;  
- que notre pays dépend à 50 % d'importations alimentaires ;  
- la volonté de notre Conseil d'augmenter notre souveraineté alimentaire ;  
- la décision incompréhensible du Conseil fédéral de geler 3,5 % de terres nourricières supplémentaires ;  
- que cela représente 2000 tonnes de blé en moins pour notre canton,  
demande à l'Assemblée fédérale  
de charger le Conseil fédéral d'adopter un train de mesures urgentes provisoires et concrètes permettant de renforcer la production de denrées de première nécessité durant cette période de crise alimentaire, dont le fait de renoncer à sacrifier 3,5 % des 400 000 ha de terres assolées afin de permettre la production de denrées alimentaires sur l'ensemble des terres assolées.

### 1.2 Développement

La guerre en Ukraine provoque une hausse majeure du coût des denrées alimentaires, voire d'ores et déjà diverses pénuries. Dans ces conditions, le plus élémentaire bon sens voudrait que la Suisse augmente sa capacité de production agricole. À titre de comparaison, la Commission européenne a présenté des mesures pour augmenter la production agricole et garantir la sécurité alimentaire dans l'Union européenne et au niveau mondial. Chez nos voisins français, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a demandé au Gouvernement français de pouvoir semer davantage de blé sur les terres agricoles afin de subvenir aux besoins de la population et de maintenir des prix abordables.

La situation actuelle en Ukraine va nous conduire rapidement et pour quelques années vers une crise alimentaire de niveau mondial et notre pays ne sera pas épargné. Comme à chaque fois qu'il y a des pénuries, certains pays restreignent leurs exportations afin de garder les grains chez eux. C'est le cas notamment de l'Inde qui a annoncé suspendre ses exportations en mai dernier, ce qui a eu pour effet de réduire les stocks mondiaux disponibles. Certains pays craignent même des disettes, comme l'Égypte et ses 110 millions d'habitants, tout comme d'autres pays d'Afrique, qui sont dépendants des marchés mondiaux.

Pour rappel, la Suisse est dépendante à 50 % d'importations alimentaires. Le taux d'autosuffisance alimentaire de Genève est bien moindre et s'élève à 10-15 %. Une motion votée par notre Conseil demande à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 20 % d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique. L'exposé des motifs de la motion, établi dans le cadre de la crise sanitaire, s'avère parfaitement applicable au contexte actuel de guerre en Ukraine : « Le risque d'une crise alimentaire mondiale imminente existe, à moins que des mesures ne soient prises rapidement pour protéger les plus vulnérables, maintenir les chaînes d'approvisionnement



alimentaires mondiales et atténuer les effets de la pandémie dans l'ensemble du système alimentaire. Les fermetures de frontières, les mises en quarantaine et les perturbations du marché, de la chaîne d'approvisionnement et du commerce pourraient restreindre l'accès des gens à des sources en nourriture suffisantes, diversifiées et nutritives, en particulier dans les pays durement touchés par le virus ou déjà touchés. »

Nous devons réduire notre dépendance aux importations dont nous ne maîtrisons ni le prix ni la quantité disponible. Mais le Conseil fédéral semble imperméable aux conséquences de la crise, il fait le très exact inverse. Nos Sages se proposent de retirer 3,5 % de surface agricole dès 2023.

Dans le canton de Genève, cela se traduira par une baisse de production de blé de l'ordre de 2000 tonnes, suscitant la colère du monde agricole. Cela alors qu'encore une fois, les prix flambent sans assurance de disponibilité pour autant.

Afin de parer à cette situation, il est important que le Conseil fédéral assure de façon concrète et responsable l'approvisionnement de la population de notre pays en denrées alimentaires indigènes et renonce à geler 3,5 % de terres agricoles supplémentaires.

## **2 État de l'examen préalable**

Le Conseil des États est le conseil prioritaire.

## **3 Considérations de la commission**

La commission peut comprendre que la guerre en Ukraine ait suscité des craintes en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire. Il n'y a toutefois pas eu de pénurie. Quant à la sécurité alimentaire, à aucun moment elle n'a été remise en cause.

La commission tient à ce que les terres agricoles soient préservées, sur le plan de la qualité comme sur celui de la quantité. Les surfaces de promotion de la biodiversité ne privent pas l'agriculture de terres arables, car celles-ci peuvent immédiatement être utilisées en cas de crise. En revanche, il est nécessaire de soutenir la biodiversité pour maintenir la production agricole à long terme. La promotion de la biodiversité n'affaiblit pas le système agricole ; au contraire, elle le renforce dans son ensemble. Aux yeux de la commission, la réduction du gaspillage et, au besoin, la conversion de la production de fourrage en production de denrées destinées à l'alimentation humaine sont des leviers plus efficaces en vue d'une meilleure sécurité de l'approvisionnement.

Quoi qu'il en soit, la commission est d'avis qu'il est de toute manière trop tard pour un nouveau revirement. Le Parlement a d'ailleurs confirmé à plusieurs reprises l'orientation définie par le Conseil fédéral en rejetant plusieurs interventions. Même si les nouvelles dispositions n'enthousiasment pas les productrices et les producteurs, ils en ont déjà tenu compte pour leur planification.

La commission souligne encore que les surfaces de promotion de la biodiversité sont réglées au niveau de l'ordonnance. Comme une initiative déposée par un canton nécessiterait de modifier la loi, cette approche n'est pas appropriée.

Pour ces motifs, la commission propose de ne pas donner suite à l'initiative.